

| VOTE | |
|----------------------|-----|
| QUORUM : 201 | |
| Nombre de délégués : | 600 |
| Votants : | 258 |
| Pour : | 258 |
| Abstentions : | 0 |
| Contre : | 0 |

| |
|--|
| <h1>COMITE SYNDICAL</h1> <h2>du SIED 70 du 7 avril 2022</h2> <p>Date de convocation : 18 mars 2022</p> |
|--|

DELIBERATION N° 10

OBJET : Compte Administratif 2021 du budget annexe « Chaufferie de Vesoul »

Monsieur le Président rappelle qu'en application des dispositifs dérogatoires introduits dans le cadre de la gestion de la sortie de crise sanitaire, le Comité syndical se déroule en visioconférence et le quorum est abaissé au tiers des membres présents. Il rappelle les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et les modalités du scrutin.

Le Comité syndical procède à l'examen du compte administratif du budget annexe « Chaufferie de Vesoul » dressé par Monsieur Jean-Marc JAVAUX, Président, dont les réalisations, y compris la reprise des résultats de 2020 sont les suivantes :

| SECTION | Réalisations |
|-----------------------|--------------|
| INVESTISSEMENT | |
| Dépenses | 96 601,60 € |
| Recettes | 97 624,00 € |
| FONCTIONNEMENT | |
| Dépenses | 7 235,10 € |
| Recettes | 6 212,70 € |

Le Comité syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Pascal GAVAZZI, en l'absence de Monsieur Jean-Marc JAVAUX :

- 1) **CONSTATE** les identités de valeurs du compte administratif avec le compte de gestion.
- 2) **ARRETE** le compte administratif 2021 du budget annexe « Chaufferie de Vesoul » tel qu'il est annexé à la présente délibération avec un résultat global de clôture à l'équilibre.

PJ : Compte administratif 2021 du budget annexe « Chaufferie de Vesoul »

Pour extrait conforme
Le Président,

Jean-Marc JAVAUX

